- « tables pour les greffiers et contrôleurs qui devaient tenir
- « registre des billets tirés. Les caisses des billets, des noms
- « et des lots furent posées aux deux bouts de la grande
- « table, à côté des vérificateurs et proclamateurs des bil-
- « lets, tant des noms que des lots, et tout autour de la
- « salle, des loges avec des bancs pour toutes les personnes
- « de distinction qui voudraient s'y trouver. Le parterre
- « était ouvert à tous venants. »
 - « Après cette disposition, on prit douze enfants de la
- « Charité, dont chaque jour de la loterie on en prenait
- « deux au sort pour tirer les billets, l'un de la boête des
- « noms et l'autre de celle des lots. Les enfants se tenaient
- « droits à la vue de tous les assistants entre la boête et le
- « vérificateur de chaque côté..... »
 - « Après que tous les billets eurent été tirés, on les con-
- « trôla de nouveau avec les billets enfilés de part et
- « d'autre et les registres des quatre greffiers, pour vérifier
- « toutes choses dans une parfait équité, que l'on ne peut
- « pas assez louer, non plus que l'assiduité et le travail
- « infatigable des administrateu , qui pour donner des
- « soins aux pauvres ont donné des soins à cette affaire,
- « que Dieu seul peut récompenser, puisqu'ils ne se sont
- « proposé en tout cela que la pure pratique de la charité;
- « ce qui fit déterminer dans le bureau qu'aucun d'eux ne
- « pourrait mettre dans ces loteries, afin qu'il ne semblât
- « pas que l'espérance d'un gain les y eût pu enga-
- « ger. »

Ces loteries dont le P. Menestrier fait l'histoire avaient un but véritablement charitable, et par conséquent honorable; cependant le célèbre jésuite en fait un peu trop l'éloge; car parmi les gens qui prenaient des billets, il en était certainement quelques-uns qui agissaient par ambition et dont l'état de fortune n'aurait pas dû leur per-